

D'emblée, certaines de mes remarques auront un caractère général, philosophique. J'ai suivi avec intérêt le travail accompli par tous les groupes d'études et toutes les commissions, j'ai pris connaissance du rapport Carter et d'autres comptes rendus du comité de la Chambre et du comité du Sénat qui ont examiné ce problème d'une manière très détaillée. Monsieur l'Orateur, cette mytose s'est manifestée il y a plus de neuf ans avant mon arrivée à la Chambre, mais elle pourrait bien se poursuivre après que je l'aurai quittée—qui peut le savoir au juste étant donné la mortalité politique actuelle.

M. Mahoney: Comme c'est vrai!

M. Nowlan: A n'importe quel moment, je serai prêt à mettre dans la balance ma mortalité politique face à celle du député de Calgary-Sud (M. Mahoney) et, pour autant qu'il s'agisse de ce bill fiscal, je n'hésiterai pas un seul instant à mettre ma mortalité politique dans la balance.

Je reviens sérieusement à cet aspect général, qui m'a étonné. Chaque proposition imaginable de réforme a été faite. Diverses formules ont été préconisées, des propositions ont été étudiées, nous avons eu le Livre blanc et maintenant le bill sur l'impôt. Un seul groupe de personnes tireront avantage du bill et ce sont les spécialistes, qu'il s'agisse de l'avocat ou du comptable spécialisé en questions fiscales. Cependant, je ne crois pas que même eux s'en réjouissent car ils le comprennent encore difficilement.

Pendant toute cette période de gestation, personne n'a mentionné un aspect qui m'a intrigué. Je sais qu'en le mentionnant, on sifflera de l'autre côté. Je dis que nous retournons à l'âge des ténébres. A mon avis, si la réforme fiscale devient si complexe que le contribuable moyen est semé et perdu dans la jungle fiscale au point de ne pouvoir remplir son rapport d'impôt, alors nous devons être plus simple que M. Carter ne l'a été dans son rapport sur la fiscalité. J'ai l'impression qu'au lieu d'un bill sur l'impôt dont le nombre d'exemptions, d'exceptions, de règles et de règlements le rend presque incompréhensible, il nous faudra recommencer à zéro.

Il nous faudra tenir l'œil ouvert et demander pourquoi, à notre époque d'intense préoccupation sociale où des projets et des programmes aident et protègent l'individu dans les domaines de la santé et du bien-être et où le gouvernement s'engage dans des secteurs auxquels on n'aurait pas songé quand on a institué l'impôt sur le revenu à la première guerre mondiale, il n'est pas possible de recommencer à zéro en ce qui concerne l'impôt sur le revenu. Je prédis qu'avant que je meure, un gouvernement adoptera une politique fiscale franche au lieu d'un impôt progressif sur le revenu, avec sa suite d'exemptions, d'exceptions et d'ahurissement comme c'est le cas actuellement.

Une voix: C'est peu probable.

M. Nowlan: Quelqu'un dit que c'est peu probable et à première vue, on peut évidemment le dire. Par taux d'impôt francs, j'entends un pourcentage fixe pour tous, sans exemption, sans exception, sans déduction, sans dépenses à maquiller. Ce n'est pas si déraisonnable, monsieur l'Orateur, car là où le gouvernement intervient de toute nécessité dans les affaires de chacun afin de fournir l'essentiel, je pense que nous devrions pouvoir jeter un

[M. Nowlan.]

regard neuf sur l'ensemble de la question de réforme fiscale.

On considérerait autrefois comme hérétique celui qui proposait un taux uniforme ou direct, car à l'époque ce taux aurait manifestement profité aux riches sans aider les gagne-petit. Le premier ministre (M. Trudeau) ne s'est pas montré favorable aux programmes de soutien de l'État ni aux projets intégrés visant à stimuler les revenus. Il en a peur comme un poulain devant un chaton. Lorsque le gouvernement par nécessité et à juste titre s'engage dans des programmes de santé, de bien-être et de pensions, en répondant aux exigences fondamentales par un programme approprié de stimulations des revenus ou par un programme d'impôts négatifs afin d'assurer un niveau de base au particulier, nous ferions bien de consulter l'autre bras de la balance. Au lieu de présenter un projet de loi qui ne profitera qu'à ceux qui peuvent charger des experts de veiller à ce qu'ils paient le moins d'impôts possible, nous devrions repartir à zéro en tentant de réviser notre système fiscal.

Dans le secteur des gains de capital, pourquoi ne peut-on adopter des mesures favorisant les Canadiens afin que ceux d'entre eux qui font des placements au Canada n'aient pas à acquitter d'impôts sur les plus-values de capitaux à la place des dispositions rigides, complexes et tout à fait insatisfaisantes que l'on trouve dans le bill?

MOTION D'AJOURNEMENT

Une motion d'ajournement de la Chambre, aux termes de l'article 40 du Règlement, est censée avoir été présentée.

AFFAIRES EXTÉRIEURES—L'ENVOI AUX AUTORITÉS AMÉRICAINES DU 3^e RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL DE LA POLLUTION DE L'ENVIRONNEMENT—L'ASSENTIMENT DE LA CHAMBRE

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, le 23 juin, j'ai demandé au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à la suite d'instances présentées par moi-même et par d'autres, de communiquer au secrétaire d'État des États-Unis le rapport du comité de la pollution de l'environnement, comité spécial de la Chambre créé avec l'approbation unanime de la Chambre, lui demandant, concernant le projet de pipe-line transalaskien et, tous les risques qu'ils comporte pour le Canada, de présenter au gouvernement des États-Unis cette indication puissante que certaines personnes au Canada s'intéressent à la question et que les représentants du peuple, ci-assemblés, approuvent leurs vues. C'était une question très grave.

• (10.00 p.m.)

Nous vivons à une époque où, grâce à Dieu, on s'inquiète de l'exploitation de notre environnement par ceux d'entre nous qui en profitent et en vivent mais, comme c'est souvent le cas, les gens sont plus sensibles à cette question que leur gouvernement et notre corps législatif est plus averti que notre exécutif avide de pouvoir. Donc, le rapport du comité spécial de la pollution de l'environnement, document vital et de toute première importance,